

	INTERCOMITES Règlement	Adoption : 06 /08/2024 Entrée en vigueur : 18/03/2025 Validité : permanente Nombre de pages : 4
	5 grammes de plumes, des tonnes	

1. Principes généraux

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre Vincent BOCHATON,
Et est organisée par la ligue de Bourgogne Franche Comté les 30 et 31 mai 2026
Le GEO principal est Léo HACQUARD
Elle aura lieu au gymnase Bourroches, Bd Eugène Fyot, 21000 DIJON.
Le numéro d'autorisation est : 2500465.

Article 2 : Joueurs concernés

La compétition est ouverte à tous les joueurs des catégories BENJAMIN et MINIME licenciés dans un club dans la ligue Bourgogne Franche Comté affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient en possession d'une licence à la date du 15 mai 2026.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 200 € par équipe payable directement sur Badnet.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement.
Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel, seuls les responsables d'équipes pourront porter réclamation auprès du Juge Arbitre.
Les matchs se dérouleront en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

Celles-ci ne se feront que sur Badnet via le Comité.

Les inscriptions sont limitées à 1 équipe par Comité.

Une équipe type est composée à minima de :

2 garçons + 2 filles en BENJAMIN

2 garçons + 2 filles en MINIME

Il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.

Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie d'âge par rencontre.

Les joueurs composant une équipe peuvent être différents d'une rencontre à l'autre.

Les responsables de chaque équipe doivent se déclarer sur Badnet par leur compte personnel au plus tard 2 semaines avant le début des rencontres.

Surclassement :

Un joueur poussin peut jouer en catégorie benjamine.

Un joueur benjamin peut jouer en catégorie minime.

Date ouverture inscription des équipes : 29 avril 2026 à 08h00

Date limite inscription des équipes : J-17 à 23h59

Le classement et le CPPH pris en compte : J-16

Le tirage au sort : J-14

Convocations : J- 12

Les tableaux seront définis sous format d'interclub.

Article 6 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge de la Ligue (SPIN GOLD).

Article 7 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match '*en préparation*', les adversaires doivent se présenter au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère.

Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.

Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédant (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition.

Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets.

A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque.

Article 8 : La salle

Tout volant touchant les filins est let et les structures faute tout le temps.

L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux équipes et à leurs conseillers, au Juge Arbitre, aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 9 : Les tableaux/déroulement

Une rencontre Intercomité oppose 2 Comités au travers de 10 matchs :

- 5 matchs en benjamin : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte
- 5 matchs en minime : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte

Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matches lors de la même rencontre.

La compétition se déroule sur 2 jours regroupés sur 1 seul weekend.

POULE UNIQUE SUR DEUX JOURS

En cas d'égalité dans une poule entre 2 Comités, ils seront départagés par le résultat de leur confrontation particulière, si l'égalité persiste à la différence de sets, puis si l'égalité persiste, à la différence de points.

En cas d'égalité dans une poule entre 3 Comités, les équipes seront départagées dans l'ordre :

- A la différence des matchs
- Puis si l'égalité persiste à la différence de sets
- Puis si l'égalité persiste, à la différence de points

Classement dans les poules à l'issue de chaque rencontre, on attribue aux équipes les points suivants :

- + 3 points par rencontre gagnée
- + 2 points par rencontre se terminant sur une égalité
- + 1 point par rencontre perdue
- 0 point par rencontre forfait (cas de force majeure)

Les documents à fournir sont les suivants (en version numérique) :

- La feuille de présence est à rendre à la table de marque au plus tard 45 minutes avant la rencontre. Elle est valable pour les rencontres de la journée.
- La feuille de match faisant état de la composition de l'équipe du Comité pour chaque rencontre, à rendre à la table de marque au plus tard 30 minutes avant l'heure de début de chaque rencontre.

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés, perdus et forfaits sur l'ensemble des 10 matchs, selon le barème suivant :

- + 1 point par match gagné
- 0 point par match perdu
- 1 point par match non joué

Tous les joueurs figurant sur la feuille de présence d'un Comité ne sont pas obligés d'être aligné sur la rencontre concernée, en revanche aucun joueur non inscrit sur la feuille de présence ne peut prendre part à une rencontre.

De plus, un joueur inscrit dans la liste des joueurs sur badnet par son Comité lors de la phase des inscriptions peut ne pas apparaître sur la feuille de présence le jour de l'InterComité.

Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de modifier la feuille de match. En revanche, le joueur dit « blessé » ne pourra plus prendre part à cette rencontre.

Une fois la rencontre lancée, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son Comité sous réserve que ce dernier apparaisse bien dans la feuille de présence et que cela ne l'amène pas à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

En cas de force majeure, si un Comité n'a pas suffisamment de joueurs pour disputer tous les matchs d'une rencontre, il pourra tout de même jouer les matchs possibles.

Article 10 : Arbitrage

La compétition se déroule en auto-arbitrage. En cas de désaccord un arbitre ou un scoreur pourra être désigné par le JA dans la mesure du possible.

Article 11 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain (si la salle le permet), ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 12 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes...). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus à la fin de ceux-ci.

Article 13 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Article 14 : Récompenses

Remise des récompenses à toutes les équipes par la Ligue à la fin de la compétition.

Article 15 : Tenues

Il est précisé que chaque comité aura un maillot identique, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 16 : Doping

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical.

Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle anti dopage.

Article 17 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 18 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Article 19 : Prise en charge Ligue

Le club hôte recevra 300€ par jour pour l'accueil et de la compétition.

